

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonctionnement des E.P.L.E.	330

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Éducation,
- VU** la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGALIM »,
- VU** le décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 26 février 2016 approuvant le Plan d'action régional pour l'agriculture,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 180 000 € d'autorisations de programme, de 35 194 630 € d'autorisations d'engagement, de 180 000 € de crédits de paiement en investissement et de 34 894 600 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme 330 "Fonctionnement des EPLE" ;

ATTRIBUE

des subventions de fonctionnement aux EPLE à hauteur de 31 898 452 € selon la répartition présentée en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 31 898 452 € au titre de la Dotation Annuelle de Fonctionnement selon la répartition présentée en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 100 000 € au titre de la prise en charge directe par la Région des abonnements Internet et téléphonie Gigalis des EPLE ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 180 000 € pour la mise en œuvre de la démarche de soutien à l'approvisionnement de proximité dans les services de restauration des lycées ;

AFFECTE

une autorisation de programme de 180 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à la démarche de soutien à l'approvisionnement de proximité dans les services de restauration des lycées ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 125 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché concernant la collecte des déchets issus des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 220 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché d'acquisition de vêtements de travail des agents régionaux des lycées ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 25 000 € pour la prise en charge des dépenses de charges d'administration générales (taxes et impôts divers) ;

APPROUVE

l'inscription d'une autorisation d'engagement de 300 000 € au titre du marché de fourniture des équipements de protection individuelle aux agents régionaux des EPLE et du CREPS.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs